

Montréal, le 1<sup>er</sup> juin 2021

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Énergir et les intervenants**

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation  
des coûts et la structure tarifaire d'Énergir  
Dossier de la Régie : R-3867-2013 phase 2, sujet B.**

---

Maîtres,

Dans sa décision D-2021-003, la Régie de l'énergie (la Régie) indiquait que l'audience dans le dossier mentionné en objet se tiendrait à compter du 14 juin 2021.

Par la présente, la Régie informe les participants que l'audience débutera le **15 juin à 9 h 00 et qu'elle se poursuivra jusqu'au 17 juin 2021**. Toutefois, dans l'éventualité où le temps requis pour la présentation de la preuve et le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir et des participants dépassait le temps prévu, **la Régie réserve la journée du 18 juin 2021** pour permettre de modifier le déroulement de l'audience.

**Pour joindre l'audience sur votre ordinateur ou sur votre application mobile :**  
[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Les participants sont invités à se joindre à l'application à compter de 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

Dans les circonstances où la Régie utilise désormais la plateforme Teams qui permet l'usage des salles pour petits groupes, le greffier-audiencier a besoin de plus de temps, lors du premier jour de l'audience, afin de gérer l'utilisation de ces salles. Ainsi, la Régie demande à tout participant de prendre soin de joindre l'audience 30 minutes avant son début s'il souhaite utiliser l'une de ces salles. Si un participant ne se joint pas en temps opportun le matin, il devra attendre à la prochaine pause afin de pouvoir utiliser l'une de ces salles virtuelles.

En respect des règles de la santé publique et de la publication récente de la CNESST intitulée [Mesures de contrôle dans les milieux de travail en contexte d'apparition de variants sous surveillance rehaussée](#), la formation demande aux avocats et aux témoins de retirer leur masque au moment où ils prendront la parole lors de l'audience, puisqu'il pourrait nuire à la communication. Il demeure de la responsabilité de chaque

participant d'adapter son mode d'organisation et de prendre les mesures qui s'imposent afin de respecter les normes sanitaires en vigueur.

La Régie rappelle aux participants qu'ils doivent s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience à la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique pour les participants aux audiences de la Régie \(Microsoft Teams\)](#) en vue d'une participation adéquate.

Nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de cette audience, tenant compte des informations fournies par tous les participants à ces fins. La Régie a ainsi pris en considération les diverses contraintes des participants lors de l'établissement de ce calendrier. Elle a aussi tenu compte des demandes contenues plus loin dans la présente lettre et a alloué un temps de présentation plus long au Distributeur pour sa preuve en chef.

La Régie entendra, en premier lieu, les témoins d'Énergir. Par la suite, l'expert Elenchus sera disponible pour répondre aux questions des participants et de la Régie. L'audience se poursuivra par la présentation orale des preuves de l'ACIG et de la FCEI. Les argumentations finales seront entendues à la fin de l'audience. Afin de faciliter ses travaux, la Régie demande que les participants déposent leurs plans d'argumentation au moment de leur plaidoirie.

La Régie invite les participants à concentrer la présentation orale de leur preuve écrite pour en souligner les points importants et les conclusions recherchées. Elle s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience par visioconférence.

Aux fins de la planification de l'audience, la Régie ne peut exclure la possibilité qu'Énergir puisse juger nécessaire de présenter une contre-preuve. **Le cas échéant, la Régie entendra cette contre-preuve le jeudi 17 juin et la journée prévue pour les argumentations finales sera reportée au vendredi 18 juin 2021.**

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
NL/nl  
P.j.